

PRIX D'ABONNEMENT.

AU CANADA.
Edition Tri-hebdomadaire : Un An, \$4.—6 Mois, \$2.
Edition Hebdomadaire : Un An, \$2.—6 Mois, \$1.
AUX ETATS-UNIS.
Edition Tri-hebdomadaire : Un An, \$5.—6 Mois, \$3.
Edition Hebdomadaire : Un An, \$3.—6 Mois, \$1.
PAYABLES D'AVANCE.

Les Abonnements datent du 1er et du 15 de chaque mois.
On ne reçoit point d'abonnement au Canada pour moins de six mois.—Tout semestre commencé se paie en entier.—Tout semestre commencé à l'une ou à l'autre Edition devra se terminer, avant de pouvoir changer.

L'ORDRE,

UNION CATHOLIQUE.

PLINGUET & LAPLANTE—Éditeurs-Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES

DANS L'ÉDITION TRI-HEBDOMADAIRE.

Six lignes, première insertion 50 Cents.
Chaque insertion subséquente 13 "
Dix lignes, première insertion 67 "
Chaque insertion subséquente 17 "
Au-dessus de dix lignes, par ligne 1 "
Chaque insertion subséquente, par ligne 2 "
Un quart, à l'année \$30.00
Un demi-quart, do \$15.00

Toutes Lettres d'Affaires, Communications, Correspondances, doivent être adressées franco au Directeur du Journal, No. 30, Rue St. Gabriel.

BAS-CANADA.

Montreal, 20 Avril 1866.

Les effets de la pression exercée conjointement par l'Angleterre et le ministère canadien viennent de se faire sentir sur la Nouvelle-Ecosse : les deux chambres de cette Province ont adopté une résolution en faveur de la confédération et nommant une députation chargée d'aller régler en Angleterre les détails de la mesure. C'est en fait de la liberté coloniale, si les populations se laissent guider par les chefs que l'anglais a achetés.

Le gouvernement responsable.

La question de la liberté des colonies est celle qui préoccupe le plus, à l'heure qu'il est, l'opinion publique; la conduite de M. Gordon vis-à-vis la population du Nouveau-Brunswick a arraché un cri d'indignation à toutes les nobles âmes qui comprennent ce que c'est qu'une insulte, et surtout une insulte lancée à la face de tout un peuple. Le Lieutenant-Gouverneur avait ses avis constitutionnels, possédait la confiance de la majorité des représentants de la nation, et cette nation jouissait des privilèges du gouvernement responsable; cependant, obéissant à ses opinions personnelles, ou plutôt, cédant à la pression d'une puissance tyrannique qui s'en veut faire un instrument d'infamie, il brise avec toutes les notions de la justice, il se moque des droits du peuple, il détache ainsi cette colonie anglaise de la métropole en la relevant du serment d'allégeance et de fidélité, il consacre le principe de la résistance et de la révolte. Voilà une conséquence rigoureuse de la ligne de conduite adoptée par M. Gordon au Nouveau-Brunswick, et nous défions tous les esprits impartiaux et éclairés de penser autrement que nous nous de telles circonstances.

Ce n'est pas tant en vue des succès plus ou moins problématiques de la confédération future que nous parlons ainsi, qu'en vue de réclamer au nom de toutes les colonies anglaises l'exercice véritable et pratique des droits, des privilèges et des libertés données ou acquises; ce n'est pas au nom du Nouveau-Brunswick que nous parlons, c'est au nom du Canada, c'est au nom de notre pays, dont les franchises seront également menacées tant qu'il sera sous la tutelle de l'Angleterre : on veut bien aujourd'hui nous fournir un exemple aujourd'hui. Un peuple croyait jouir des bénéfices du gouvernement responsable, le monde entier le croyait avec lui; mais on comptait sans la perfidie et la tyrannie anglaise qui avait la haute main sur les précieuses franchises concédées. Les choses telles qu'étaient ne lui convenaient plus, elle retire sa parole et brise son engagement, elle exigera pourtant que le peuple victime respecte son serment; et si par hasard l'indignation se fait jour, si les nobles opprimés résistent à la main du tyran, on criera à la révolte, à l'impunité etc. etc. Qui en sera la cause?

Nous nous permettrons de demander à M. Cartier et à ses organes ce qu'ils penseraient de la conduite de Son Excellence Lord Monk, si un beau matin il lui prenait fantaisie de préparer et de présenter une adresse

quelconque au gouvernement impérial dans le but de déprécier et empêcher l'Union des Colonies, et cela sans avoir consulté ses ministres, bien entendu; si toutes ces bonnes gens se voyaient forcées de remettre leurs portefeuilles; si, pour combler la mesure, Son Excellence appelait l'Hon. M. Dorian pour former un cabinet, malgré la majorité représentative que les ex-ministres auraient encore, et si enfin la majorité des représentants du peuple refusaient réellement l'opinion de la population. Encore une fois, nous croyons que les nobles compères crieraient bien haut à la violation de nos droits les plus sacrés, etc., etc.—Mais qu'ils ne craignent pas, une hypothèse de cette nature est essentiellement impossible; d'abord Lord Monk est trop bon Anglais pour changer MM. Cartier et Cie. contre des honnêtes gens et de vrais patriotes qui n'auraient, en vue que les intérêts réels du pays; ensuite les projets de l'administration sont trop identiques aux vues permanentes de la politique anglaise pour que Son Excellence aille les faire échouer; d'ailleurs, même dans le cas où le Gouverneur adopterait ainsi une mesure sans avoir préalablement consulté ses ministres, nous croyons que M. Cartier trouverait encore un moyen de garder son portefeuille, il est excessivement ingénieux lorsqu'il s'agit de ce petit détail administratif; puis, dans le cas où M. Dorian serait appelé à former un cabinet, il verrait arriver, à part des hommes indépendants qui marchent sous le drapeau du libéralisme, malgré et contre tous les obstacles, cette nuée de petites âmes où se recrute la majorité permanente de M. Cartier et qui ont pour principe ou pour habitude de se ranger toujours du côté du plus fort; enfin une dernière impossibilité, c'est que la majorité supposée fidèle aux ex-ministres refléterait l'opinion du peuple;—on a vu comment M. Cartier craignait le contrôle de la population lorsqu'il s'est agi d'appeler au peuple à propos des changements constitutionnels projetés; aussi le ministère comprend tellement que l'opinion publique est contre lui et opposée à la confédération, qu'il cherche à en finir le plus tôt possible, et par tous les moyens, afin de prévenir une élection où cette question serait inévitablement soulevée, et où il trouverait indubitablement la mort.

Pour en revenir à M. Gordon et au Nouveau-Brunswick, nous croyons sincèrement que la métropole se verra forcée de s'arrêter en chemin, car nous ne pensons pas qu'elle vienne afficher l'oppression avec le cynisme que lui supposent nos ministres canadiens. D'ailleurs, elle s'imaginera peut-être qu'en brisant le lien qui l'unissait à cette colonie, en lui enlevant des franchises loyalement acquises, elle lance elle-même le premier cri d'une révolte que toutes ses colonies devront suivre et étudier avec le plus vif intérêt.

Comme nous devions nous y attendre, la *Minerve* n'a que des éloges à prodiguer au gouvernement de la métropole et à celui du Canada à propos de la pression que l'un et l'autre ont exercée et exercent encore sur les petites Provinces maritimes que l'on veut confédérer à tout prix : nos lecteurs connaissent la valeur et la qualité de son encens. L'idée de remettre le sort des colonies entre les mains des autorités impériales, de

renoncer à la liberté constitutionnelle dont elles jouissent, lui sourit joliment, et elle n'a pas manqué de la faire valoir avec une franchise dont nous devons lui savoir gré.

Dans les premiers jours de la coalition, la *Minerve* est restée indécise; retenue par un reste de pudeur, elle s'abstint de parler de la confédération; mais bientôt, pressée par ses maîtres, elle se jeta tête baissée dans leur politique. Depuis lors, elle s'est voluptueusement abandonnée au vertige, ses appétits britanniques se sont développés et aujourd'hui elle peut se dire avec raison, comme son auguste patron M. Cartier : Je suis aussi anglaise, aussi loyale que la Reine Victoria elle-même. Que nous sommes loin des jours d'autrefois!

Dans son aveugle entraînement ministériel, la *Minerve* va jusqu'à affirmer solennellement que le Canada a donné son approbation au projet de la confédération élaboré à Québec. Il faut avoir son impudence et son effronterie pour soutenir une pareille affirmation. La confédération a été votée, il est vrai, par une majorité servile; mais le pays l'a repoussée énergiquement par les requêtes qui ont été envoyées de toutes parts au Parlement. Avant de prétendre que le Canada a sanctionné la confédération, accordez, enfin, cet appel au peuple que vous avez toujours refusé avec une obstination que nous avons le droit d'appeler tyrannique; quand vous l'aurez consulté, alors, mais alors seulement, nous croirons que le Bas-Canada aura voulu sa déchéance, et vous pourrez frapper des mains.

On lit dans le *Canada* du 17 courant :

« Nous croyons savoir que M. McGreevy a promis qu'à la fin de la présente semaine, les chambres du parlement, le conseil et l'Assemblée, seront terminées, c'est-à-dire qu'elles seront mises dans l'état temporaire où elles doivent rester pendant la prochaine session. On s'attend donc, ce samedi prochain, ministres, maçons, etc., auront quitté l'étage destiné à nos législateurs, et les chambres pourraient être convoquées dès la semaine prochaine, s'il était nécessaire. »

Alors, qu'est-ce qui empêche donc le ministère de convoquer le Parlement?

Un steamer arrivé de Liverpool à New-York mercredi, le *Virginia*, a été mis en quarantaine parce, paraît-il, il y avait épidémie à bord; trente-trois personnes sont mortes durant la traversée. On dit que la maladie qui sévit dans ce bateau possède les mêmes symptômes que celle à bord de l'*England*. Or, quant à cette dernière, la vérité est encore enveloppée de mystères; pendant que les dépêches nous rassuraient sur la nature de la maladie, une autre dépêche, officielle cette fois, était envoyée par le consul américain d'Alexandrie à Washington affirmant que c'était bien le choléra. Depuis lors, nous n'avons pas eu de nouvelles positives.

D'un autre côté, une lettre des Antilles en date du 19 mars nous communique les détails suivants au sujet du choléra :

En dépit de toutes les prévisions, le choléra continue ses ravages à la Guadeloupe. Cependant, le maximum des décès cholériques n'a pas atteint depuis plus d'un mois le chiffre considérable constaté officiellement dans les relevés antérieurs. On peut donc encore espérer que le changement de saison amè-

nera une complète amélioration dans l'état de la santé publique.

A la Martinique, pas le moindre indice de choléra, Dieu merci! l'état de la colonie était satisfaisant. Tout allait bien, sauf quelques-uns de ces incidents inévitables dans les époques mêmes de la plus complète prospérité.

Nous ne voulons pas effrayer inutilement nos lecteurs en donnant ces nouvelles; mais il est bon que chacun prenne ses précautions, et il n'y a pas de temps à perdre pour cela.

Mardi quelques citoyens réunis à la salle des Artisans ont jeté les bases d'une association sanitaire de Montréal, destinée aux différents objets indiqués dans les résolutions suivantes qui ont été adoptées :

1. Que l'on forme une société appelée : Association Sanitaire de Montréal.
2. Qu'il faut payer 30 sous pour être membre.
3. Que M. Monseigneur Bourget et l'Évêque Fulford soient priés d'être les patrons de l'association; que le clergé de toutes les religions de la localité, les médecins et les rédacteurs de journaux soient, *ex officio*, membres du Conseil.
4. Que l'on prie les messieurs suivants d'occuper les charges pour l'année courante :

Président, Wm. Workman, écrivain; vice-présidents, T. S. Brown, écrivain; P. J. O. Chauveau, Trésorier; M. P. Ryan, écrivain; Secrétaires, Dr. Cordeur et Dr. Carpenter; membres du conseil (en addition à ceux désignés plus haut) : Principal Dawson, MM. Angers, Laird, Galbraith, Houghton, Hudon, Laurier, Murphy, Rose, Roy, R. McShane, Shannon, Shearer, G. W. Stephens et Stuart.

5. Que le Conseil soit autorisé à faire les règlements nécessaires et qu'un quorum de 5 suffise.

6. Que le Conseil nomme des Comités de Section, pour secourir les différentes classes.

7. Que l'Association secondera de toutes ses forces les officiers de Santé et la Corporation.
Tous les officiers ci-haut nommés ont accepté, à l'exception de M. Chauveau qui, en raison de ses nombreuses occupations, a dû décliner cette charge, tout en accordant à l'association ses plus vives sympathies.

A une assemblée tenue mercredi soir, il a été résolu de faire un cours de lectures publiques dans toutes les parties de la ville, afin de répandre parmi la classe ouvrière des connaissances plus étendues des lois de l'hygiène, et pour arriver plus rapidement à la propagation des habitudes de propreté nécessaires à la santé.

Il a été aussi résolu de faire imprimer et de distribuer en grande quantité des copies des principales règles à suivre pour prévenir l'invasion ou les progrès du choléra, des fièvres et autres maladies résultant généralement de la corruption de l'air ou d'une infraction aux lois de l'hygiène.

Le comité a dû se réunir de nouveau hier soir, mais nous n'en connaissons pas encore les précédents. Dans tous les cas, cette association est appelée à rendre de grands services, et si elle remplit bien les devoirs qu'elle s'est généreusement imposés, elle aura beaucoup mérité de toute la population.

Les dernières dépêches télégraphiques de Portland et de Eastport nous apprennent que les *Féniens* sont toujours à l'œuvre, mais qu'aucune des autorités américaines ne sont pas restées inactives. Des mesures de précautions ont été prises par elles pour prévenir toute violation de la neutralité.

neutralité, et pour le quart d'heure les *Féniens* sont tenus en respect.

A propos de ces messieurs, une lettre de Londres en date du 31 mars publiée par la *Minerve* de mercredi, nous donne les utiles renseignements qui suivent :

Le gouvernement anglais ne reste pas oisif. Il doit envoyer au Canada des renforts de 7 à 8,000 hommes au moins. On ne travaillera pas aux fortifications pour le moment; mais, en cas de guerre, on cherchera à faire la loi en campagne ou derrière des ouvrages en terre.

La principale mesure de défense sera l'expédition d'une force navale. Outre quelques gros vaisseaux de guerre, il y aura un grand nombre de croiseurs pour les côtes, et les divisions, les quelles ne manqueront pas d'être très-efficaces. Les préparatifs de guerre ne font pas oublier la diplomatie. Mr. F. Bruce a déjà reçu instruction d'insister d'une manière ferme, mais non officielle, auprès du gouvernement américain; mais j'ai raison de croire qu'on lui en a depuis envoyé d'autres. Il devra interposer directement le gouvernement américain sur l'infraction des lois de la neutralité quant à l'organisation de menées pour faire la guerre à l'Angleterre; déclarer que l'Angleterre ne peut fermer les yeux sur ces faits et qu'à moins de répression immédiate de la part des États-Unis, toutes communications diplomatiques entre les deux pays seront interrompues. Le gouvernement anglais a pris cette décision sur les représentations énergiques du gouvernement canadien que le Canada ne devrait pas souffrir aux frais de la lutte, ce qu'il formait partie du royaume britannique.

Pêcheries de l'Intérieur.

L'ordre suivant a été adopté par le Gouverneur-Général en Conseil :

Personne ne devra pendant les mois de septembre, octobre et novembre, prendre, tuer ou détruire aucune alose ou poisson blanc dans les eaux de cette partie du lac Champlain, située dans les limites de la Province du Canada.

Les Concerts de MM. Trottier et Boucher.

MM. Trottier et Boucher peuvent se vanter d'avoir réalisé ce qui ne s'était pas encore vu à Montréal, un joli bénéfice d'au-delà \$400. Jamais, pour notre part, il ne nous a été donné de voir la Salle Nordheimer remplie au point où elle l'était mardi soir, et nous ne pensons pas que personne ait été plus favorisé que nous sous ce rapport. C'est qu'en effet il n'y avait pas dans la salle une seule place vacante, pas un petit coin qui ne fut occupé; partout la foule se pressait; qu'on en juge par le fait qu'elle était composée de 1150 personnes et que la Salle Nordheimer peut en contenir à peine 1000 convenablement. Ajoutons que plus de 200 personnes, arrivées à l'heure même où commençait la séance ou quelques instants avant, ont dû reprendre le chemin de leur demeure faute de ne pouvoir entrer, et ceux qui n'ont pu y assister auront une idée de ce que cela devait être. Le lendemain il y avait encore encombrement, et s'il y eut un autre troisième concert, nous ne doutons pas que les bénéficiaires auraient recueilli dans cette seule soirée de quoi payer les dépenses des trois.

Pour expliquer ce succès immense, il faut mettre en compte les justes réclamations que MM. Trottier et Boucher avaient contre le public de Montréal pour la part active et importante qu'ils ont prise à tous les concerts de charité et autres qui ont eu lieu depuis cinq ans; le public canadien s'est exécuté de bonne grâce, et en s'acquittant de ce devoir, il a prouvé qu'il ne connaît pas l'ingratitude, qu'il sait récompenser le mérite, et que toujours pour lui « noblesse oblige. » Il ne faut pas oublier, non plus, de dire que tous les amis de nos deux comiques de prédilection avaient pris la chose à cœur et s'en

étaient occupés activement en vendant à l'avance plusieurs milliers de cartes. Parmi eux, nous mentionnerons particulièrement le président du comité, M. Omer Allard, dont l'activité extraordinaire a opéré des merveilles.

Quant au mérite de ces deux séances, il a été ce qu'il devait être et il n'a déçu personne : c'est tout dire.

Somme toute, ce succès mérite d'être enregistré, et sous le rapport du résultat pécuniaire il aura la première place dans nos annales artistiques locales. Nul doute qu'il aura pour effet d'encourager MM. Trottier et Boucher à continuer leur précieux encouragement pour toutes les œuvres de charité.

Institut des Artisans Canadiens.

Cet Institut, de fondation toute récente, a atteint aujourd'hui un degré de prospérité qui est une nouvelle preuve de ce que peut l'activité de nos artisans canadiens quand elle est guidée par l'intelligence et l'amour du bien. Les classes qui se sont ouvertes il y a quelques semaines à l'usage des membres sont fréquentées avec assiduité et ont eu des résultats réellement remarquables. En outre, on sait que tous les quinze jours des lectures sont faites devant l'Institut; elles sont suivies avec un empressement qui témoigne du désir des membres d'en profiter.

Ce soir, comme on le verra par l'annonce publiée plus loin, la lecture sera faite par le R. P. Bertrand, du Collège Ste. Marie. C'est dire qu'il y aura foule, car tous seront pressés, nous n'en doutons pas, à aller entendre l'éloquent Jésuite. Cette séance sera publique.

Nécrologie.

Le *Courrier du Canada* nous apprend que Messire Joseph Matte, curé de St. Calixte de Somerset, vient de mourir d'une maladie de poulmon très longue et qui ne laissait plus d'espoir depuis bien des mois. Sa sépulture aura lieu dans sa paroisse samedi prochain à 9 h. M. Matte était né au Cap Santé le 23 Janvier 1822 et fut ordonné prêtre à Québec le 20 août 1847.

Il passa 4 années dans le vicariat de St. Roch de Québec, et fut nommé curé de Stanfold en décembre 1851. L'année suivante il fut chargé des deux paroisses de St. Alexandre et de Ste. Hélène. Un curé résidant ayant été accordé à Ste. Hélène, M. Matte garda St. Alexandre jusqu'en 1856, et fut alors nommé à la cure de St. Calixte qu'il a desservie avec grand zèle jusqu'à sa mort.

Affaires Européennes.

Les nouvelles d'Europe ont le pas en ce moment sur toutes les autres. Ceux qui désirent une collation européenne la croient à présent inévitable; et tous les avis qui arrivent de Berlin sont, il faut le reconnaître, de nature à les confirmer dans cette opinion. Le *Moniteur prussien* annonce qu'il ne sera plus délivré de congés dans les circonscriptions qui fournissent les hommes des 3me, 4me, 5me et 6me corps d'armée de la landwehr. Les journaux de Breslau ont été invités par le directeur de la police à ne rien publier sur les mesures militaires et toutes les personnes qui approchent le roi, M. de Bismark et les ministres répètent, en chœur, que le gouvernement veut

l'annexion des duchés et qu'il n'en démordra pas.

Nous ne voulons pas la guerre, s'écrient en même temps les Autrichiens, et ils concentrent 80,000 hommes en Bohême, par pur esprit de prudence et de préservation personnelle.

Nous n'aspirons qu'à la paix, répète-t-on à Berlin sur tous les tons, et un ordre royal du 27 mars ordonne l'armement d'une partie des fortresses des provinces de Silésie et de Saxe, et un ordre royal du 29 mars ordonne la mise sur le pied de guerre de 4 régiments de la jeune garde, de 2 régiments d'infanterie et de 4 à 5 régiments d'artillerie.... Mais le roi Guillaume, n'en doutez pas, n'a comme François-Joseph qu'un but de défense légitime.

M. de Bismark s'est même hâté avec un louable empressement, de fournir à toute l'Allemagne la preuve de ses sentiments pacifiques en dénonçant aux gouvernements confédérés les mesures agressives prises par l'Autriche, et la cour de Vienne, adjurant, de son côté, tous les dieux du panthéon germanique et de l'Olympe maygar, déclare la main sur son cœur qu'elle n'a pas mobilisé un seul de ses régiments en vue d'une lutte fratricide, formellement interdite par le pacte fédéral à tous les membres de la sérénissime confédération.

Ces marches et ces contre-marches, ces protestations et ces contre-protestations ont toutes les apparences d'une comédie; mais derrière ces scènes à moitié bouffonnes, on voit poindre déjà le premier acte d'un drame dont l'Allemagne sortira, soit maintenant, soit plus tard, profondément modifiée.

C'est à qui ne prend pas la responsabilité du premier coup de canon. Ainsi, en réponse à une circulaire très curieuse et très audacieuse de M. de Bismark, le comte Karoly, ambassadeur d'Autriche à Berlin, a remis au ministre prussien une note dont voici le sens :

« Il est parvenu à la connaissance du gouvernement impérial et royal que, pour ne point assumer la responsabilité d'avoir fait naître des craintes relativement à la conservation de la paix, le gouvernement prussien accuse la cour de Vienne d'intentions hostiles, et qu'il a même été jusqu'à insinuer l'existence d'une agression armée de l'Autriche contre la Prusse. »

« Quoique le peu de fondement de pareilles assertions soit notoire et généralement reconnu en Europe, le gouvernement d'Autriche met le prix à protester contre une inculpation en opposition flagrante avec l'évidence des faits. Le soussigné a, en conséquence, été chargé de déclarer catégoriquement au comte de Bismark que rien ne saurait être plus éloigné des intentions de S. M. l'Empereur qu'une action offensive dirigée contre la Prusse. Non-seulement les sentiments d'amitié, tant pour la personne du roi, que pour le royaume de Prusse dont l'Empereur a si souvent donné la preuve par ses actes et ses paroles excluent formellement de pareilles intentions; mais, d'un autre côté, l'Empereur n'oublie pas les devoirs que l'Autriche et la Prusse ont solennellement acceptés, en signant le pacte fédéral allemand. S. M. l'Empereur est fermement décidé à ne pas se mettre, pour sa part, en contradiction avec les stipulations de l'art. XI de l'acte fédéral qui interdit aux membres de la confédération de poursuivre par la force le redressement de leurs griefs. »

« Le soussigné, en priant M. le président du conseil de soumettre à son auguste souverain la présente note, est

son fils et l'abbé de Galais sont arrivés ce matin, accompagnés de madame de Jaucourt. Vous n'avez jamais vu de pareilles figures! Madame de Mantries m'a annoncé le mariage de son fils avec une héritière de quinze cent mille francs, et madame de Jaucourt m'a emmenée dans un coin pour me rappeler sa recommandation au sujet de la place de madame la Dauphine, en ajoutant que la mort de Sa Majesté, en lui donnant ce titre, rendait très convenable pour une duchesse une position quelconque dans sa maison.

C'est cependant bien désagréable pour vous de vous marier au milieu d'un deuil, et je pense que M. de Senoncourt a fait les démarches nécessaires pour que les choses se passent convenablement. Ces permissions ne se refusent pas autrefois aux grands seigneurs.

Au fait, j'avais oublié de vous dire qu'il n'y aurait pas de fête, à cause de la mort de Louis XVIII, et que Sa Majesté Charles X avait daigné répondre qu'il verrait, notre mariage avec plaisir.

Nous sortons de l'autel, mon amie. Je suis mariée, et ma première pensée est pour vous qui m'avez servi de mère et à qui je dois tout, après Dieu. Je viens vous faire mes adieux de jeune fille; d'aujourd'hui ma vie sérieuse va commencer. Continuez-moi vos bons conseils, aimez moi toujours, et croyez

9 octobre.

10 octobre.

Feuilleton de "L'Ordre."

LE CHEVALIER DE MALTE.

JOURNAL D'UNE JEUNE FILLE ADRESSÉ À SA GOUVERNANTE.

Château de Rémy, 20 septembre.

Vous ne pouvez pas venir, ma bonne amie, vous êtes trop occupée, et votre fille demande tous vos instants. Je n'ai rien à dire à cela; votre fils est votre fils, et moi je n'ai plus de mère. Tout se prépare ici pour des fêtes superbes. On a invité, je crois, la province entière; je ne me méle de rien, c'est déjà bien assez d'essayer mes robes. Mon père veut, prétend-il, me faire une surprise; il me cache toutes les pièces de mon trousseau. Je n'y tiens guère. Ce qui m'étonne, c'est la tranquillité d'Adolphe; il reste à la loge, assis à tous les préparatifs. Je montre même disposé à assister au mariage, et il m'écrivait tranquillement hier :

—Ma cousine, vous serez contente, je vous assure. Madame de Lagry s'occupe de votre corbeille et de la sienne. Vous aurez des magnificences de duchesse.

Bes un mot de regret, pas un souvenir de cet amour auquel il tenait tant ! Les hommes sont bien incon-

venables ! Je me sens toujours si triste et si maussade, que je ne sais vraiment pas pourquoi je vous écris. On signe les contrats le 1er octobre.

29 septembre.
Je ne comprends rien à ce qui m'arrive. Le duc de Senoncourt est ici depuis la nuit dernière. Lorsque tout le monde a été réuni au salon, il s'est approché de moi, a sorti de sa poche un petit écria marqué d'un R et d'un S, avec la couronne ducal.

—Mademoiselle, a-t-il dit d'une voix tremblante d'émotion, voici un brillant qui vient de ma mère; c'est un bijou de famille, il a servi d'anneau de fiançailles à toutes mes aïeules; veuillez l'accepter, en vous rappelant que vous avez réclamé mon amitié pour vous. Croyez-le bien mademoiselle, vous n'avez jamais de meilleur ami que moi, et j'aurai pour vous le prouver, j'espère.

Il m'a baisé la main, je lui ai sauté en silence. La bague est magnifique; c'est un diamant de dix mille francs. Puis qu'il a servi d'anneau à ses aïeules, pourquoi ne l'a-t-il pas donné à sa femme ? Je n'ai pas osé le demander, mais cela m'intrigue fort. Adolphe m'a embrassé deux fois en arrivant.

—Pauvre Adolphe ! ai-je dit tout bas.

—Pas si à plaindre, m'a-t-il répondu. Vous verrez.

Je n'y conçois rien du tout. En attendant, c'est après-demain qu'on signe ces deux contrats. Quel malheur

de ne pas y voir votre nom !

1er octobre.
Ma bonne amie, que je vous embrasse ! Je suis folle je suis heureuse je ne sais ce que je dis. Dieu est bon ! Je l'aime, je vous aime, j'aime tout le monde ! Oh ! je vous en prie, ne vous impatientez pas; écoutez moi, vous saurez tout; mais pardonnez si je déraisonne, si mon récit n'a pas le sens commun. Et d'abord, ma mère, bénissez-moi; il me faut votre bénédiction pour être tout à fait la plus joyeuse des créatures. Maintenant embrassez-moi encore, et m'y voilà !

Imaginez vous que j'ai pleuré toute la nuit, que je me suis levée triste, malheureuse. Comment donc est-on malheureux ? On m'a habillée, on m'a mis une belle robe de mousseline de l'Inde, garnie d'Angleterre; on m'a mis des rubans dans les cheveux. J'étais jolie; cela m'était bien égal; je ne me suis seulement pas regardée au miroir. Quelle indifférence ! Est-ce que je n'avais pas besoin d'être jolie ? N'allaient pas signer mon contrat de mariage ? En attendant je ne m'en suis pas moins trouvée mal au moment de descendre. J'ai demandé ma boîte à vinaigre; Augustine m'a présenté un écria marqué d'un R et d'un S, avec cette couronne ducal que moi pour suivait comme un spectre. J'ai trouvé dedans le plus joli bijou du monde garni de rubis, puis ce bel écria de Senoncourt à côté du mien; je ne l'ai pas plus regardé que mon visage. Adol-

phe est venu me chercher, non pas en costume de désespoir, mais en habit et en gants jaunes de fiancé, gai comme dans notre jeunesse, et me riant au nez parce que j'étais pâle. Certainement, s'il ne m'avait pas soutenue, je serais tombée en entrant dans ce grand salon; si imposant par les gens qui s'y trouvaient. D'abord, près de la cheminée, mon père, grave et sérieux; le chevalier, dont le bon visage formait un joyeux contraste avec ses vêtements noirs et le grand cordon de son ordre; Raoul, pâle comme moi, ému comme moi, appuyé sur la cheminée; enfin madame de Lagry, blouissante de parure et de beauté; puis le notaire, l'abbé de Galais qui semblait se moquer de moi, les témoins. C'était tout. Oh ! j'oubliais Flore et madame Anguin; qui se tenaient respectueusement dans un coin, l'une portant l'autre. Je me mourais, ma chère.

Au milieu de l'appareil, il y avait deux tables, une chargée de papiers, d'encriers, de plumes, de tout l'attirail de circonstance, et l'autre couverte de chaises, de perruques, de dentelles, de fleurs, de toutes ces jolies choses qu'on donne aux mariées; et qui les rendent si gaies, quand elles ne sont pas tristes comme je l'étais ce matin. Le chevalier s'avance vers moi et me conduisit à un fauteuil. Je sautai tout le monde; Raoul me le rendit si gracieusement que je le remarquai malgré ma préoccupation : il a si peu l'habitude d'être gai-

che !
—Asseyez-vous, mon enfant, me dit le chevalier, et écoutez-moi. Nous sommes ici une douzaine de coupables auxquels vous devez votre indigence et votre pardon. Il faut leur rendre justice, ils ont tous joué leurs rôles à merveille, jusqu'à Flore; à qui personne n'avait ordonné de vous détester, et qui l'a fait de son propre mouvement. Je suis arrivé ici le jour où mon cher neveu, que voilà, venait d'être refusé par vous et ne parlait rien moins que d'aller se jeter à la rivière. Je lui ai fait expliquer les raisons de ce refus, et, grâce à ma vieille expérience, j'ai compris qu'il m'était facile de réparer tout cela. Je me suis chargé de vous ôter vos folles idées, et de vous dégoûter pour jamais des vieillards, et de vous apprendre qu'il fallait, avant tout, croire aux vieilles chansons et aux vieux proverbes; cela vaut mieux que les vieux mariages. Or, il y a bien soixante ans que l'on chante :

Il faut des époux assortis.
Eh bien ! que dites-vous de cela ? Vous avez été bien malheureuse ! Vous avez bien pleuré cet ingrat qui se mourait d'amour pour vous ? Vous avez bien maudît cette pauvre baronne, qui s'est dévouée jusqu'à s'en faire engager son amour et à se laisser faire la cour par le plus joli garçon de la province ? Et moi ! vous m'avez-vous traité de vieux fou, de radoteur, de grigou ? Sais-je enfin à vos yeux un oncle de comédie ?

Nous savons tout cela, car vos confidences innocentes ont été violées. C'est une impardonnable, et vous allez nous gronder ! Allons, répondez-moi; vous voyez que M. le duc attend votre consentement, que le notaire attend votre signature, et que moi, ma chère nièce, je compte sur vos remerciements.

Je pleurais encore, ma bonne, mais quelle différence ! J'ai tordu ma main à Raoul qui a glissé à mon doigt le bel anneau de sa mère. Le chevalier m'a embrassée, mon père m'a embrassée, puis la baronne, puis Adolphe, qui m'a demandé comment je l'avais cru assez stupide pour céder sa chère fiancée à un autre. Enfin, vous n'avez pas d'idée de cette confusion; tout ce monde avait la tête tournée. On a signé sans savoir ce qu'on faisait, et, malgré mes beaux serments, me voilà devenue duchesse de Senoncourt. C'est cependant joli d'être duchesse, et je dois avouer, puisque je suis dans un moment de franchise, que, lorsque je disais le contraire, je n'en pensais pas un mot. Et si vous saviez quelle corbeille ! Raoul m'a promis qu'on nous donnerait pour nous seuls une fête sur l'eau comme celle où j'ai tant pleuré. N'êtes-vous pas bien contente ? Je vous quitte; mon père m'appelle, et M. le duc de Senoncourt, mon féal époux et seigneur, m'attend pour monter à cheval.

5 octobre.

Je vous écris dix lignes exprès pour vous dire que la comtesse de Mantries

9 octobre.

chargé d'ajouter l'expression de son désir de voir le cabinet royal repousser ses ambages et aussi nettement qu'il l'a fait lui-même au nom de son gouvernement la suspicion de vouloir violer la paix. En procédant ainsi, il rétablirait cette confiance générale dans le maintien de la paix de l'Allemagne qui n'aurait jamais dû être ébranlée.

Les petits Etats semblent pencher pour l'Autriche. Le gouvernement du Saxe-Weimar a fait savoir à M. de Bismark qu'en cas de rupture il croirait que l'article suivant de l'acte fédéral devrait être appliqué :

« Les membres de la Confédération s'obligent à ne se faire la guerre sous aucun prétexte ni à poursuivre leurs contestations par la voie de la force, mais à les porter devant la Diète fédérale. Celle-ci devra essayer la médiation au moyen d'une commission, et au cas où cette tentative échouerait ou où une décision judiciaire deviendrait nécessaire, elle aura à provoquer la formation d'un tribunal arbitral, à la sentence duquel les parties contractantes devraient se soumettre immédiatement. »

Mais qu'importe le pacte fédéral et la Diète à un ministre de la trempe de M. de Bismark ?

A Londres, où l'on a longtemps refusé de croire à une guerre, on est fort inquiet.

« La possibilité d'une guerre entre la Prusse et l'Autriche, dit une lettre de cette ville, est le grand sujet des conversations en ce moment chez nous, et pourtant ce serait une guerre à laquelle le peuple anglais ne porterait qu'un intérêt très secondaire. Depuis des années, il existe une froideur croissante entre l'Angleterre et l'Allemagne. On ne regarde plus la Prusse comme une amie dévouée, et pour dire toute la vérité, le peuple anglais a pour elle aujourd'hui un éloignement marqué. Ce sentiment s'explique assez facilement : en maintes circonstances et de plusieurs façons, la Prusse s'est arrangée de manière à blesser l'amour-propre de l'Angleterre. Il a été de mode en Prusse d'insulter à tout propos les nouvelles anglaises. D'un autre côté, le public de notre pays n'est pas précisément satisfait du saugé avec lequel le comte de Bismark a traité le cabinet de Londres, et surtout le peuple anglais ne peut pardonner le dédain de la Prusse pour l'Angleterre. Si les puissances allemandes se font la guerre, l'Angleterre se tiendra à l'écart, à moins que la France ne soit entraînée dans le conflit. Dans ce cas, l'Angleterre s'unirait à elle pour soutenir le bon droit et la paix. »

« Une pression énorme a été exercée sur le Danemark pour l'amener à désavouer l'Autriche et à déclarer formellement que tous les droits quelconques qu'il a pu avoir sur les duchés sont dévolus à la Prusse. En échange, on lui rendrait une partie du Schleswig, et quelques menues faveurs complèteraient le dédommagement. »

« Jusqu'à présent, le Danemark a refusé de prêter l'oreille à ces ouvertures, et il est vraisemblable qu'il restera dans une stricte neutralité. »

« On parle aussi d'une ligne de neutralité entre le Danemark et la Suède pour la protection de leurs intérêts communs dans le cas d'une guerre entre les puissances allemandes. »

Les journaux français, excepté ceux auxquels leur position officielle impose une réserve énigmatique, sont en général plus ou moins à la guerre et y poussent. Exceptions la *Liberté*, dirigée par M. de Girardin.

Aujourd'hui, écrit M. Guérault dans l'*Opinion Nationale*, grâce à la neutralité diplomatique observée jusqu'ici, la France est maîtresse de ses mouvements ; elle a le choix de ses alliances. Quant à supposer que la guerre éclatante, cette neutralité puisse longtemps se prolonger, ce serait une grande illusion. Il est évident que la France, une fois hors du fourreau, ne peut pas laisser frapper, à l'encontre de ses intérêts, des coups irréparables, et que ce serait un rôle piteux et indigne d'elle, de venir pleurer, après coup, sur les faits accomplis. Dans des combinaisons qui la touchent de si près, la France ne doit pas permettre que rien de sérieux, de décisif s'accomplisse entre ses intérêts ; rien ne doit se faire sans sa permission, d'autant qu'elle a besoin d'être épargnée par la balance où vont se peser les destinées de l'Europe.

« Aucune guerre, dit de son côté l'*Avenir National*, ne s'est plus grande que celle qui se prépare. Toute tentative pour localiser ou limiter un tel conflit serait inutile. Aucun Etat allemand ne peut s'attendre à maintenir la neutralité ; les mouvements déjà connus des armées autrichiennes indiquent l'étendue des opérations qui se préparent. La querelle commencée sur l'Elbe, mais la Galicie et la Bohême regorgent de troupes, et bientôt cent mille Autrichiens pourraient traverser les frontières de la Silésie pour porter la guerre sur les vieux champs de bataille de l'Allemagne. »

« Qui serait assez simple pour penser que la France pourrait rester étrangère ? »

« Une nouvelle position ne changera pas son cœur. La cérémonie a été des plus touchantes ; mon père était aux anges : son rêve de *Mille et une Nuits* est réalisé. L'abbé m'a demandé pardon d'avoir vu une si comique qu'il n'y avait pas moyen de tenir son sérieux ; le chevalier m'a encore embrassé, depuis hier c'est la vingtième fois au moins, puis il m'a dit :

« Ma chère enfant vous avez un beau bon mari, une grande fortune, une superbe position ; quand vous irez à la cour, on vous donnera votre tabouret d'héritière. Croyez-moi cela vaut mieux que le vieux fauteuil de Flore et le che-

valier de Malte. »

Comtesse DASH.

FIN.

Un autre journal rappelle que c'est M. Benedetti, le plus homme d'Etat des diplomates français, qui est ministre à Berlin, et qu'il pourrait bien tenir en Allemagne l'adroite conduite qu'il a tenue jadis en Italie.

Le *Mémorial Diplomatique*, organe autrichien à Paris, prétend que l'Autriche n'aurait pas besoin de recourir à des armements extraordinaires pour résister à la Prusse. D'après cette feuille « la politique autrichienne consiste à ne point attaquer la Prusse et à ne point se laisser intimider par elle. » L'Autriche compte du reste sur la Confédération germanique et sur l'Europe. « Libre au comte de Bismark, dit le *Mémorial*, de maintenir son programme de février. Il ne suffit pas de vouloir, il faut pouvoir ; or le programme de février a besoin de l'adhésion non-seulement de l'Autriche, mais aussi de la Confédération germanique et des puissances signataires des traités de Vienne. »

Tout en certifiant que l'Autriche ne veut pas attaquer, le *Mémorial Diplomatique* tient un langage très agressif à l'égard du gouvernement prussien.

Alarme-Dion.

La nature humaine est toujours la même : toutes les inventions et tous les inventeurs trouvent des incrédules. Depuis l'importante découverte de M. Dion qui devra produire une révolution réelle dans le monde entier, nous avons souvent entendu répéter que « la chose ne réussirait pas », que « l'on traîne infiniment », et une foule d'autres jolies choses qui démontrent l'apathie avec laquelle on est généralement disposé à recevoir tout ce qui est nouveau.

Nous avons assisté à une séance donnée hier après-midi dans la chambre, No. 5, Bâtisse Toupin, Place d'Armes, où M. Dion a bien voulu donner à quelques représentants des compagnies d'assurances et à un certain nombre d'invités quelques explications pratiques sur le fonctionnement de son précieux appareil.

Dans l'appartement où l'on fait l'épreuve, il n'y a qu'un fil à peine visible qui longe l'un des murs ; quelques gouttes d'alcool enflammées suffisent pour mettre en mouvement la sonnerie, à une distance d'une quinzaine de pieds du fil, et cela au bout de 10 à 12 secondes à peine.

Pour faire voir que l'appareil peut répondre à tout, M. Dion a d'abord fait examiner l'augmentation de la chaleur qui n'a pas été plus grande que d'un quart de degré ; puis, après avoir préparé son indicateur en conséquence, il a fait subir au fameux fil une augmentation de chaleur de plus de quatre degrés avant que la sonnerie ne fut mise en mouvement.

Nous avons vu avec plaisir que M. Dion a grandement perfectionné son invention ; il n'y a plus cet affaiblissement de tuyaux, de marbres et autres accessoires plus ou moins gracieux des premiers temps ; c'est tout simplement un fil métallique qui subit un phénomène physique bien connu, celui de la dilatation par la chaleur.

Seulement l'application en est merveilleuse, et nous sommes heureux d'en féliciter une fois de plus M. Dion et ceux qui y apportent le concours de leur travail et de leurs lumières.

La navigation.

Hier matin, le temps était à la pluie et il en est tombé durant toute la première partie du jour ; mais vers 3 heures le soleil est reparu, comme s'il eût regretté de nous avoir retiré sa présence dont nous avons joui sans interruption depuis plus de quinze jours.

Rien n'était plus beau à voir que l'aspect du port hier après-midi quand le beau temps est revenu : l'eau était d'une limpidité remarquable ; le soleil qui y réfléchissait ses rayons faisait miroiter comme des prismes les glaçons qui descendaient doucement ; puis on voyait arriver un bateau, étendant magistiquement ses grandes voiles à la brise qui le poussait légèrement ; dans le lointain, plusieurs autres golettes, au nombre de 7 ou 8, qui sont allées arrêter au quai d'Hochebourg. Ces vaisseaux, qui sont les premiers arrivés, viennent des îles de Bonheville.

Quant aux bateaux à vapeur, ils ne sont pas encore arrivés, mais on en attend aujourd'hui au moins. Il est plus probable que l'*Étoile*, de la Compagnie du Richelieu, arrivera demain, et partira durant le même après-midi pour Terrebonne où elle transportera la compagnie de volontaires qui retourne des frontières dans ses foyers, ainsi que les passagers qui se présentent.

On sait, en effet, que les petites rivières sont libres de glaçons. Il en est de même pour le St. Laurent, à l'exception peut-être d'une certaine partie devant la ville de Sorel où, nous dit une dépêche particulière, la glace est arrêtée. Celle du lac St. Pierre est partie, et hier midi le pont devant Québec partait à son tour. Il est probable que dès les premiers jours de la semaine prochaine la navigation commencera.

Dans cette prévision, la commission du Havre a mis à l'œuvre une foule de travailleurs qui ont été occupés, durant toute la journée d'hier, à débarrasser les quais des monceaux de glaçons qui les encombraient. Ils auront fort à faire, car il y en a plus qu'à l'ordinaire. Cependant certaines parties de la grève, tel que le quai de la Compagnie du Richelieu, sont à peu près entièrement à découvert.

Nous avons aussi de mentionner dans les derniers procédés du Conseil de Ville une résolution adoptée par la majorité, imposant un intérêt de 6 par 100, sur les arrêts de cotisations.

Cours et Tribunaux.

COUR CRIMINELLE.

(Rapporté pour l'Ordre.)

Présidence de Son Honneur le Juge MONDELET.

18 avril.

La cause de Robert Lattimore est continuée et se termine par un verdict d'acquiescement.

Un jury est assermenté dans le but d'acquiescer Thomas Larkam, Charles Weaver et Thomas Hudson accusés de vol de grand chemin.

Et la cour s'ajourne.

19 avril.

Elzéar Bourassa, marchand à Laprairie, est traduit à la barre pour avoir été condamné à la prison de 3 mois le 3 mars 1865, mais le feu à son magasin. MM. Lallamé et Kerr pour la couronne. MM. Davlin, Cassidy et Médéric Lanctôt pour l'accusé.

A cinq heures la cour s'ajourne.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

18 avril.

Patrick Diory, vol. 2 mois de prison ; Thomas Brown, même offense, renvoyé faute de preuves.

19 avril.

Henry Holden, vol d'œuf, sur le marché Bonsecours, 15 jours de prison ; Ed. Curran, larcin, renvoyé ; James Gave et Jos. Reynolds, soldats du 25^e Régiment, 4 mois de travaux forcés pour vol d'une pièce de canon chez monsieur Girard et frère ; deux filles arrêtées pour vagabondage, sont condamnées à \$4 ou 2 mois de prison ; Eschère Proulx, vente de boissons enivrantes sans licence, \$50 et les frais ou 3 mois de prison ; Malvina Leblanc, habitant une maison de prostitution, \$10 ou 1 mois de prison ; Pré. Lafontaine, assaut grave sur la personne de Philomène Gauthier, continuée à demain.

— La petite vérole a envahi l'Asile des orphelins sous la direction des Sœurs-Griens de Québec. En quelques jours, on a transporté 20 enfants à l'Hôpital de Marine, où les soignent les sœurs.

— Nous venons de recevoir une seconde édition de *Journal de la Justice*, qui n'avait pas été distribuée dans cette ville malgré le patronage libéral du Gouvernement. Cette publication, porte en titre : « La Gazette de la Justice, politique, littéraire, agricole et d'annonces. » Pour illustration, il donne à sa troisième page un énorme éléphant anthropophage de botes ; c'est ce qu'il y a de plus intéressant à voir.

Le prospectus de cette feuille est assez obscur ; nous avons pu cependant apercevoir à travers les vapeurs nageuses d'un style quelconque, que la nouvelle feuille a cru devoir lier ses destinées au char ministériel, nous ne dirons pas conservateur, car, en enfant prudent, notre nouveau confrère a fait ses réserves.

Nous avons remarqué, que la partie poétique de la Gazette a été confiée à M. Martel, d'assommoir mémoire ; c'est bien.

Toutes lettres et correspondances devront être adressées franco à M. A. Fontaine : c'est mieux.

Il est un proverbe qui dit des enfants quelque part, qu'ils ne vivront pas. Nous ne pourrions dire la même chose pour le nouveau journal. Nous avons cru voir qu'il veillerait au intérêt de la religion et de la nationalité à la façon de M. Cartier, de la *Miner*, des *Courriers*, du *Journal de Québec* et de la *Gazette de Montréal*. C'est rassurant.

Qu'on n'aille pas croire que nous en voulons à nos confrères ; il paraît trop bon enfant pour que nous positions nous inquiéter de ses faits et gestes.

D'ailleurs — il est le bienvenu.

— Nous avons eu occasion de raconter les premiers succès obtenus par Mlle Camille Urso, la charmante violoniste qui nous a quittés il y a quelques mois pour aller faire consacrer sa réputation de l'autre côté de l'Océan. Nous sommes heureux de publier les extraits suivants d'une lettre récemment reçue de Paris, qui constate non seulement un succès, mais un triomphe, d'autant plus précieux qu'il est décerné à la jeune virtuose dans les régions les plus élevées du monde artistique. Nous citons textuellement :

« Camille Urso a joué le fameux concerto de Mendelssohn magnifiquement accompagné par l'orchestre de Pasdeloup. Elle a premièrement joué au Louvre, devant une société choisie, composée de près de trois cents sénateurs, députés, maréchaux, magistrats, etc., — une vraie exposition de cordons de toutes les couleurs. Il n'y avait de femmes qu'elle et Mme Miolan Carvalho. Elle a eu un succès immense. Pasdeloup y était, et il s'en est fallu de peu qu'il ne l'embrassât dans son transport. Il lui a dit : « J'aurais femme n'a joué dans mes concerts, et nulle autre que vous n'y jouera. Venez après-demain au Conservatoire répéter le concerto avec l'orchestre, nous aviserons ensuite. » — Donc, le surlendemain, à 10 heures et demie, elle était devant cet orchestre terrible dirigé par Pasdeloup ; près de cent musiciens la contemplaient avec des yeux inquiets ; tous avaient l'oreille tendue, et frémissaient surtout dans les passages de chant qu'elle a joués avec une pureté étonnante. Ses trilles, points d'orgue, arpegges, nuances de toute sorte, tout a été admirablement réussi ; pour mon compte, j'en ai senti le froid jusqu'aux cheveux. Le commencement de la 3^e partie a été attaqué avec une hardiesse et un *brío* qui arrête presque court les archets des accompagnateurs, au point que M. Pasdeloup a été obligé de leur rappeler la mesure en frappant à deux fois sur son pupitre. On n'entendait que compliments de tous côtés. Quel son pour une femme ! quel archet ! quelle quatrième corde ! Enfin, les plus chauds compliments de Pasdeloup. « Je ne veux pas. lui a-t-il dit, que vous vous fassiez entendre ailleurs en public avant de vous être fait entendre chez moi. Tenez-vous prête, et vous pouvez compter sur un beau triomphe, c'est moi qui vous le dis. »

BEACH & LOVER

EAU A LOUER.
Un EXCELLENT BUREAU, en très-
ordre, sur la Rue St. Gabriel, com-
pagnant trois Appartements.
CONDITIONS LIBERALES.
S'adresser aux Propriétaires.
PLINGUET & LAPLANTE,
Bureau de l'Ordre,
No. 30, Rue St. Gabriel.

AVOCATS,
res de ras Craig et St. Gabriel,
MONTREAL.

32

RE D'UNE NOUVELLE CLASSE.

CLASSE K.

ateurs de cette Société ayant décidé
RE NOUVELLE CLASSE D'AC-
nt les versements devront commencer
le prochain, le Livre de Souscription
aut ouvert au Bureau de la Société,
St. Vincent.
personnes désirant souscrire à cette
prises de le faire au plus tôt.
Par ordre,
L. A. JETTE,
Secrétaire-Trésorier.
bm-42

4, 6 mars 1866.

STATIONS

DU

UDI-SAINT

ON DE JESUS-CHRIST

augmentée de la Petite Couronne
Cinq Plaies de Jésus-Christ.

..... 5 CENTIMS

chez

CHARLES PAYETTE,
LIBRAIRE,
No. 250, Rue St. Paul.
51

MAGNIFIQUES

ARPE DE SOIE.

ons actuellement dans notre grande
plus belle Variété

IPES ET CRAVATES DE SOIE

mais été exhibée à Montréal. Parmi
remarque les

agadore de Fantaisie,
mains brillants,
sientaux,
inois de Fantaisie, etc.

IMP & C^{ie}.,
8, Rue Notre-Dame,
(au 1^{er} Et de l'Eglise Paroissiale.)
-10,000 COLLETS EN PAPIER
 viennent d'être reçus.

31

MIN DE LA CROIX.

insignés ont maintenant en vente UN
 JEU DE GRAVURES DU CUE-
 LA CROIX, coloriées et magnifi-
 quées; Cadres, 3 pieds 3 pouces sur 2
 pouces.—Prix : 216 fr., frais d'emball-
 ment.

FABRE & GRAVEL,
 46, Rue St. Vincent.

35

INES ! GRAINES !!

DES CHAMPS DES LAUREN

URS.—Catalogues envoyés gratuitement
à ceux qui en demandent.
DAVIDSON & C^{IE},
133, Grande Rue St. Jacques.

Le Grand Remède
Choléra et les Désordres de l'Estomac
Entrailles, "LE CARMINATIF de
sûr, agréable et effectif. Préparé
par F. Davidson, Cincinnati.
en Canada,
DAVIDSON & C^{IE},
Central Drug Hall.

Huile de Foie de Morue.
Les Barils encore intacts.
DAVIDSON & C^{IE}.

Extraits d'Odeur
3 sortes. Huiles très-supérieures et
de Fantaisie pour le Commerce en

CENTRAL DRUG HALL,
133, Grande Rue St. Jacques,
53

P. LETENDRE,
AVOCAT,
RUE ST. GABRIEL, ... 30,
BUREAU DE "L'ORDRE,"
MONTREAL.

146

Nouveau Magasin,
SIS DE LA VILLE FRANCAISE,
RUE ST. LAURENT,
Près la Rue Craig.

MUEL CHAREST s'empresse de re-
mercier ses amis et le public en général pour
l'appui qu'il leur a prêté et pour l'assés-
sément libéral qu'ils lui ont accordé
et il a ouvert son Magasin, et aussi il pour
confer qu'il a accueillement en mains le

handises nouvelles pour
l'Automne,
tinuera à vendre comme par le passé
au BAS PRIX. Nous conseillons au pu-
blier de leur rendre une visite avant de faire
celles d'automne.
SEUL PRIX S'EST FAIT.
L'ailleur et une Modiste sont attachés à
ciment.
SAMUEL CHAREST.
121

LIBRAIRIE.

assigné vient de recevoir un Assorti-
varié de LIVRES, etc., etc., venant
de France. On y remarque en outre :
cette Collection de Livres de Prières en
ivoire, Maroquin, Ouir de Russie, etc.
en Alabâtre,
en ivoire, Croix garnies,
cette montés en Argent et autres,
es pour Chapelaits.

es en Or et Argent, Médaillons, Reli-
 e Assortiment Je Gravures, Etudes,
 obies, et beau choix d'Images en Den-
 ets religieux et autres.

Z. CHAPLEAU,
 Rue Notre-Dame,
 Vis-à-vis le Palais de Justice.

41

